RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cerfa

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2021 - 2022

La demande de bourse nationale de lycée[1] est émise par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

1- Je lis la notice.
2- Je rassemble les documents justificatifs.
3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier du **17 mai au 6 juillet 2021 inclus** et du **2 septembre au 21 octobre 2021 inclus**.

Si l'élève est dans un établissement public vous pouvez également effectuer cette **demande en ligne** directement sur le **portail scolarité service** de votre académie du **28 juin au 6 juillet (inclus) 2021** et du **2 septembre au 21 octobre (inclus) 2021** avec votre compte EduConnect[2].

Partie à conserver

Notice

Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La Bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité d'un élève, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un **lycée public** ou un **lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux**.

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits en classe de :

- 3ème au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée général, technologique ou professionnel ; établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au CNED ;
- 2nde, 1ère ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1ère ou 2ème année de CAP ;

Ne sont pas concernés par cette formation :
- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020.

Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des **deux conjoints** qui est prise en compte.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Éduservices est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il sera disponible à la rentrée scolaire en Septembre 2021.

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs
- les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8 ou +**
Plafond de revenus 2020 à ne pas dépasser	18 828€	20 276€	23 171€	26 793€	30 413€	34 760€	39 104€	43 449€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur : education.gouv.fr/aides-financieres-lycee
Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.

Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

Si vous faites votre demande jusqu'au 6 juillet 2021 inclus (première période de campagne) :

- un document mentionnant votre **numéro fiscal**

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

Si vous faites votre demande à partir du 2 septembre 2021 (deuxième période de campagne) :

- une copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020

Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en **concubinage** [3]	– Si vous faites votre demande pendant la **première période** de campagne : tout document mentionnant le **numéro fiscal de votre partenaire** – Si vous faites votre demande pendant la **deuxième période** de campagne : **l'avis d'imposition 2021 de votre partenaire sur les revenus 2020**
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est **désormais à votre charge** et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	– Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge – Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la **tutelle**	– Copie de la décision de justice désignant le tuteur **ou** – De la décision du conseil de famille **et** une attestation de paiement de la CAF

➡ Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement d'accueil de votre élève ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee.

3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

cerfa

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2021 - 2022

La demande de bourse nationale de lycée[1] est émise par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Cadre réservé à l'établissement (Ne rien remplir dans ce cadre)

INE : __/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ N°Etab : __/__/__/__/__/__/__/__/

Date de dépot du dossier dans l'établissement : J J / M M / A A A A

Formulaire à compléter et à envoyer

Merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et de ne rien inscrire dans les cases grises

1. Les membres de la famille

L'élève pour lequel vous demandez la bourse

Son nom _____

Son prénom _____

☐ Fille ☐ Garçon

Sa date de naissance J J / M M / A A A A Son département de naissance 1 1 1

Son pays de naissance _____

Sa nationalité : ☐ française ☐ d'un pays de l'union européenne ☐ d'un autre pays

Si l'élève est sous tutelle administrative indiquez l'organisme: _____

Vous même

☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne en charge de l'élève

Votre nom de naissance _____

Votre nom d'usage (si différent) _____

Votre prénom _____

Votre numéro fiscal 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 A

Votre adresse _____

Code postal 1 1 1 1 1 Commune _____

Numéro de téléphone 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 Adresse mail _____

Exercez vous une activité professionnelle ? ☐ Oui ☐ non

Profession _____

Vous êtes :

☐ marié ☐ pacsé ☐ en concubinage[2] ☐ divorcé ☐ veuf ☐ célibataire

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

Votre conjoint, concubin ou partenaire de pacs est :

☐ la mère de l'élève ☐ le père de l'élève ☐ autre

Son nom de naissance _____

Son nom d'usage (si différent) _____

Son prénom _____

Son numéro fiscal 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 A

Son adresse _____

Code postal 1 1 1 1 1 Commune _____

Exerce t-il une activité professionnelle ? ☐ Oui ☐ Non

Profession _____

2. La scolarité de l'élève

Établissement actuellement fréquenté par l'élève :

Nom de l'établissement _____

Code postal 1 1 1 1 1 Commune _____

Classe actuelle où est scolarisé l'élève _____

MEF-classe - libellé court : __/__/__/__/__/__/

3. Les enfants à charge du foyer

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	**Date de naissance**	**Établissement scolaire fréquenté ou profession**	**Boursier** oui	non
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐
	J J / M M / A A A A		☐	☐

Charges et ressources : Nombre d'enfants /__/__/ ENF /__/__/ Ressources /__/__/__/__/__/__/__/

4. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné[1].

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi[2].**

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai donnés sur cette déclaration sont exacts.

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné :

☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne en charge de l'élève

Le : J J / M M / A A A A

Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant la remettre ou l'envoyer à l'établissement scolaire actuel de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice. **Si vous déposez votre demande à la première période de la campagne, vous n'avez aucune démarche à effectuer à la rentrée de septembre. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.**

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Observations éventuelles :

Signature du chef d'établissement et **timbre de l'établissement** :

J J / M M / A A A A

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses, en charge du traitement des bourses de lycée.

Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil).

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.

1. Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

2. En application des articles de l'article 22 de la loi n°68-690 du 31 juillet 1968. L'intégralité de ces textes de loi sont disponibles sur le site legifrance.gouv.fr.